

FICHE SIGNALÉTIQUE

Array® (téréphtalate de polyéthylène) – 5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ ATTESTATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit : Array® (téréphtalate de polyéthylène) – 5

Inclut le produit amorphe et tous autres produits de la résine.

1.2 USAGES IDENTIFIÉS DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET USAGES NON RECOMMANDÉS

Usages identifiés: Polymère pour l'industrie du plastique.

Usages non recommandés: Voir le « Bulletin d'avertissement médical n 1 » à la fin de la fiche signalétique pour connaître les restrictions d'utilisation.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Fabricant/Fournisseur:

Compagnie Alpek Polyester Canada

3498 Broadway Avenue

Montreal (Quebec)

Canada

H1B 5B4

Téléphone: 1-514-640-2220

E-mail: specialtypolymersinfo.US@AlpekPolyester.com

Site web: www.AlpekPolyester.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Transport d'urgence:

CHEMTREC (U.S.) 1-800-424-9300

CANUTEC (Canada) +1-613-996-6666 or *666 (cellular) 24/7

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

CLASSIFICATION EN VERTU DU RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 (CLP): Non dangereux.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Sans objet.

2.3 AUTRES RISQUES

- **POUSSIÈRE COMBUSTIBLE – AVERTISSEMENT ! POURRAIT FORMER DES CONCENTRATIONS DE POUSSIÈRE COMBUSTIBLE DANS L'AIR.**
- **AVERTISSEMENT ! LE PRODUIT FONDU PEUT CAUSER DES BRÛLURES THERMIQUES.** Le polymère fondu adhère à la peau et peut causer des brûlures sévères.
- Le contact des yeux avec des particules de polymère peut causer une irritation mécanique s'accompagnant d'inconfort, de larmes ou d'un embrouillement de la vision.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 SUBSTANCES

Matériau	Numéro CAS	%
Copolyester isophthalique	24938-04-3	>99
Additifs résiduels, modificateurs, colorants/impuretés	-	<1

4. PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SOINS

INHALATION: Aucune intervention particulière n'est indiquée, puisque le composé n'est pas susceptible de présenter un danger par inhalation. Toutefois, si exposé aux gaz, vapeurs ou fumées produits par la surchauffe ou la combustion, amener à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, donner de l'oxygène. Si nécessaire, appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Le composé n'est pas susceptible de présenter un danger par contact avec la peau, mais il est recommandé de nettoyer la peau après l'usage. Si le produit fondu se dépose sur la peau, refroidir rapidement avec de l'eau froide. Ne pas tenter d'enlever le produit de la peau. Obtenir des soins médicaux pour brûlure thermique.

CONTACT AVEC LES YEUX: En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si un contact avec le produit fondu survient, demander immédiatement une attention médicale. Si un contact avec le produit non fondu survient, consulter un médecin.

INGESTION: L'ingestion n'est pas une forme d'exposition attendue lors d'une utilisation normale du produit. Si ingéré, consulter un médecin.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Le contact avec le produit fondu peut causer des brûlures sévères à la peau ou aux yeux.

4.3 RECOMMANDATION DE SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL

Contact avec le produit fondu. Traiter les brûlures comme des brûlures thermiques. Le produit se détachera tout au long de la guérison ; par conséquent, il n'est pas nécessaire de le retirer immédiatement de la peau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 AGENT EXTINCTEUR

AGENT EXTINCTEUR CONVENABLE: Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) ou poudre extinctrice.

AGENT EXTINCTEUR NON CONVENABLE: Aucun connu.

5.2 RISQUES PARTICULIERS ASSOCIÉS À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Dioxyde de carbone et monoxyde de carbone.

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

PROCÉDURES PARTICULIÈRES POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES: Garder le personnel à distance et en amont de l'incendie.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX POUR LES POMPIERS: Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement protecteur complet.

6. MESURES CONTRE LES DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

L'intérieur des masses fondues peut demeurer chaud pendant un certain temps, en raison de la faible conductivité thermique du polymère. Manipuler ou disposer des masses fondues avec précaution.

Réviser la section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE et la section 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE avant de procéder au nettoyage.

Utiliser un équipement de protection individuelle adapté pendant le nettoyage. Un équipement de protection thermique devrait être utilisé lors de la manutention du produit fondu (voir la section 8 pour plus de détails).

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Balayer et récupérer, ou mélanger le produit avec une substance absorbante humide et pelleter dans un contenant pour résidus chimiques convenable.

Ne pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces, puisque ceux-ci peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussières dans l'air (p. ex. : en nettoyant les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Des outils ne produisant pas d'étincelles devraient être utilisés.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour l'élimination des déchets, consulter la section 13.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SURE

- Garder les granules déversées à l'écart des allées piétonnes afin de minimiser les risques de glissement. Ne pas marcher sur les granules déversées.
- Ne pas respirer les gaz, vapeurs ou fumées qui pourraient être émis pendant la transformation. La prudence et un équipement de protection individuel (EPI) thermique pour les yeux, le visage et le corps sont de mise en cas de manipulation du produit chaud ou fondu. Le contact avec le produit fondu peut causer des brûlures, par conséquent le contact sans protection avec le produit fondu doit être évité.
- Éviter la génération de poussières et éviter les accumulations de poussières afin de minimiser les risques d'explosion. Les opérations physiques, comme le meulage, peuvent créer de la poussière et un risque potentiel d'explosion de poussière. Sous ces conditions, suivre les codes et les normes de la National Fire Protection Association (NFPA) pour la manipulation de poussières combustibles.
- Consulter la section 8 pour obtenir des précisions sur les équipements de protection individuelle.

7.2 CONDITIONS POUR UN ENTREPOSAGE SUR ET INCOMPATIBILITES

Garder le contenant fermé. Incompatible ou peut réagir avec les oxydants forts.

7.3 UTILISATIONS FINALES SPECIFIQUES

Plastiques.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

LIMITES D'EXPOSITION:

	Copolyester isophthalique	Particules non spécifiées par ailleurs	Particules non réglementées par ailleurs (PNOR)
PEL (OSHA) :	Non établie	—	Taux global d'empoussiéragé 15 mg/m ³ Fraction respirable 5 mg/m ³
VLE (ACGIH) :	Non établie	Particules respirables 3 mg/m ³ Particules inhalables 10 mg/m ³	—

*Toutes les limites d'exposition présentées sont des limites de 8 heures sous forme de moyennes pondérées dans le temps (MPT).

8.2 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION

MESURES TECHNIQUES APPROPRIÉES:

- Utiliser la ventilation locale pour contrôler les gaz, les vapeurs et les fumées produits par le traitement à la chaleur.
- Utiliser des mesures de contrôle de la statique. Les charges statiques peuvent s'accumuler et enflammer l'air chargé de poussière ou de solvant. Concevoir des mesures de précaution pour les procédés qui peuvent créer de la poussière, comme les systèmes de transport par aspiration pneumatique, le meulage et les autres opérations physiques. Il y a un risque potentiel d'explosion de poussière.
- S'assurer que les systèmes de manipulation de la poussière (comme les conduits d'évacuation, collecteurs de poussière, cuves et équipements de traitement) sont conçus de manière à prévenir la libération de poussière dans l'aire de travail (c.-à-d., qu'il n'y ait pas de fuite de cet équipement).

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLES, TELLES QUE LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

Protection oculaire/faciale: Porter des lunettes de protection contre les projections lorsqu'il existe une possibilité de contact des particules en suspension dans l'air avec les yeux ou le visage. Porter un écran facial lors du travail avec le produit fondu.

Protection respiratoire: Un appareil de protection respiratoire n'est pas nécessaire pour l'usage normal. Là où l'on s'attend à ce que les concentrations de particules en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition, un appareil de protection respiratoire approuvé par la NIOSH devrait être utilisé et choisi en fonction de la forme et de la concentration des contaminants dans l'air et conformément à la Norme de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134).

Vêtements de protection: S'il y a un risque de contact avec le produit chaud/fondu, porter des vêtements et chaussures étanches résistants à la chaleur. Des vêtements de protection spéciaux ne sont pas requis pour l'usage normal. L'usage de gants est recommandé en tant que bonne pratique industrielle.

Installations de décontamination recommandées: Douche oculaire, installation de lavage.

8.3 MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Aucune donnée disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Apparence:	Polymère solide, incolore à blanc grisâtre	Limites d'inflammabilité (supérieure/inférieure):	Aucune donnée disponible
Odeur:	Sans odeur	Pression de vapeur:	Sans objet
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune donnée disponible	Densité de vapeur:	Sans objet
pH:	Sans objet	Densité spécifique:	> 1
Point de fusion:	165 à 255 °C	Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Point d'ébullition initial et limites d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Sans objet, solide combustible	Température d'inflammation spontanée:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible	Température de décomposition:	330 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible	Viscosité:	Aucune donnée disponible

9.2 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucun renseignement supplémentaire concernant l'utilisation de ce matériau en toute sécurité.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucune connue.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales. Aucune polymérisation attendue.

10.3 POSSIBILITÉS DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune connue.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Températures supérieures à 330 °C.

10.5 SUBSTANCES INCOMPATIBLES

Incompatible ou peut réagir avec les oxydants forts.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Les produits d'une décomposition thermique causés par une surchauffe du polymère peuvent comprendre le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, l'acétaldéhyde et l'éthylène. Les produits de décomposition (gaz, vapeurs et fumées) peuvent causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires, ainsi que d'autres effets nocifs pour la santé.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

La poussière de polymère peut être inhalée et entrer en contact avec la peau et les yeux. Les produits de décomposition thermique peuvent être inhalés.

SYMPTÔMES ASSOCIÉS AUX CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES, CHIMIQUES ET TOXICOLOGIQUES:

- Le contact de la peau avec le produit fondu cause des brûlures thermiques.
- Le contact des yeux avec la poussière de polymère peut causer une irritation mécanique s'accompagnant d'inconfort, de larmes ou un embrouillement de la vision. Le téréphtalate de polyéthylène est un irritant léger pour les yeux.
- Le contact des yeux avec le produit fondu cause des brûlures thermiques.
- Les produits de décomposition (gaz, vapeurs et fumées) peuvent causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires, ainsi que d'autres effets nocifs pour la santé.

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS, DIFFÉRÉS ET CHRONIQUES RÉSULTANTS D'UNE EXPOSITION À COURT ET À LONG TERME:

L'expérimentation sur les animaux du téréphtalate de polyéthylène indique :

- Aucun effet cancérigène, mutagène, sur le développement ou sur la reproduction.
- Aucun effet nocif résultant des expositions à court terme par inhalation ou ingestion.

Les tests cutanés fermés avec le téréphtalate de polyéthylène sur les humains n'ont démontré aucune irritation ni sensibilisation de la peau.

MESURES NUMÉRIQUES DE TOXICITÉ:

Téréphtalate de polyéthylène : Dose létale approximative (DLA) par voie orale :
> 10 000 mg/kg chez le rat

CANCÉROGÉNICITÉ:

Aucun des composants présents dans cette substance à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 % ne sont indiqués comme cancérigènes par le NTP, l'IARC, l'OSHA ou l'ACGIH.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITE

Aucune donnée de toxicité disponible. Ce produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2 PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Aucune donnée disponible.

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Aucune donnée disponible.

12.4 MOBILITE DANS LE SOL

Aucune donnée disponible.

12.5 RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6 AUTRES EFFETS INDESIRABLES

Aucune donnée disponible.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination doivent respecter les règles fédérales, d'État, provinciales et locales.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION:

- Département du Transport des États-Unis – Catégorie non réglementée.
- Maritime – IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses) – Catégorie non réglementée.
- Air – OACI (Organisation de l'aviation civile internationale) – Catégorie non réglementée.
- TDG / NOM-003-SCT – Catégorie non réglementée.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LEGISLATIONS RELATIVES A LA SECURITE, L'HYGIENE ET L'ENVIRONNEMENT APPLICABLES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DES É.-U.:

- Statut d'inventaire de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques): Conforme aux exigences de gestion des stocks de la TSCA pour les usages commerciaux.
- Conformément à la RCRA (Loi sur la conservation et la récupération des ressources), il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer au moment de la mise aux rebuts si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit devrait être classé comme déchet dangereux (40 CFR 261.20-24).
- Si mis aux rebuts dans la forme achetée, ce produit ne correspond pas à la définition caractéristique de la RCRA pour l'inflammabilité, la corrosivité ou la réactivité et n'est pas un déchet identifié par la RCRA; cependant, il n'a pas été mis à l'essai par la Procédure de caractéristique de toxicité par lixiviation (TCLP).
- SARA, Titre III: Cette matière n'est pas reconnue pour contenir des substances extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTATIONS INTERNATIONALES:

- LIS (Liste intérieure des substances canadienne) et LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Ce produit est énuméré sur la LIS ou respecte autrement les exigences de notification des nouvelles substances de la LCPE.
- Aucun composant de ce produit n'apparaît sur la liste du Règlement sur les matières premières du Mexique.

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les données de cette fiche signalétique concernent uniquement le produit désigné dans la présente et ne concernent pas son utilisation en combinaison avec toute autre matière ou dans un procédé quelconque.

Array® est une marque déposée de Alpek Polyester USA, LLC.

Date de révision de la fiche signalétique: 1 septembre 2023

Fin de la fiche signalétique

NE PAS UTILISER LES PRODUITS FABRIQUÉS PAR ALPEK POLYESTER POUR DES APPLICATIONS MÉDICALES COMPORTANT L'IMPLANTATION PERMANENTE, BRÈVE OU TEMPORAIRE DANS LE CORPS HUMAIN OU UN CONTACT PERMANENT AVEC DES LIQUIDES OU DES TISSUS ORGANIQUES INTERNES, À MOINS QU'UN TEL PRODUIT AIT ÉTÉ FOURNI DIRECTEMENT PAR UNE ENTREPRISE D'ALPEK POLYESTER DANS LE CADRE D'UN CONTRAT QUI RECONNAÎT EXPLICITEMENT L'EMPLOI ENVISAGÉ.

ALPEK POLYESTER N'ÉMET AUCUNE REPRÉSENTATION, PROMESSE, GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE CONCERNANT LA PERTINENCE DE CES PRODUITS POUR L'UTILISATION DANS LE CORPS HUMAIN OU EN CONTACT AVEC LES FLUIDES OU LES TISSUS INTERNES DU CORPS HUMAIN.

LE CONTENU DE PRODUIT ALPEK POLYESTER N'EST PAS CERTIFIÉ POUR LES IMPLANTS.

Les produits Alpek Polyester ne sont pas conçus ou fabriqués pour une utilisation dans le corps humain ou un contact avec les fluides ou les tissus internes du corps humain. Alpek Polyester n'a pas effectué de tests cliniques sur ces produits à l'égard de l'implantation. Alpek Polyester ne fournira aux clients fabriquant des dispositifs implantables aucun avis concernant ses produits, comme indiqué à la Section 820.50 de la loi fédérale (CFR) 21, ni aucune autre information nécessaire pour l'utilisation dans un dispositif médical de ces produits dans un autre cadre légal ou de la FDA (Administration des aliments et drogues, É.-U.). Alpek Polyester n'a ni demandé ni reçu d'approbation de la FDA pour l'utilisation de ces produits pour l'implantation dans le corps humain ou en contact avec les fluides ou les tissus internes du corps humain.

TOUS LES DISPOSITIFS MÉDICAUX IMPLANTABLES COMPORTENT UN RISQUE DE DÉFAILLANCE ET DE CONSÉQUENCES NÉFASTES.

Il convient de se fier au jugement médical d'un médecin, d'un vendeur d'appareils médicaux et de la FDA pour déterminer les conséquences nocives et le potentiel de survie résultant de l'implantation d'un appareil composé de matières spécifiques. Ces bénéfices et risques peuvent être identifiés dans des cas médicaux publiés, impliquant des études médicales cliniques sur l'implantation d'appareils médicaux implantables. Alpek Polyester ne soutient pas l'utilisation de ses produits pour ces applications et ne peut en évaluer les avantages par rapport aux risques mentionnés dans ces articles. Alpek Polyester ne peut pas offrir de jugement médical concernant la sécurité ou l'efficacité de l'utilisation de ses produits dans de tels appareils.

NE PAS FAIRE RÉFÉRENCE AU NOM ALPEK POLYESTER OU À N'IMPORTE QUELLE MARQUE DE COMMERCE ALPEK POLYESTER EN ASSOCIATION AVEC UN DISPOSITIF MÉDICAL IMPLANTABLE.

Ne pas utiliser une marque de commerce ou une marque déposée d'Alpek Polyester ou d'une de ses entreprises comme nom descriptif d'un appareil médical implantable (p. ex., ne pas dire la prothèse « Delcron[®] » ou « l'appareil Laser+[®] »).

Fin du bulletin